

LOGNES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Lognes se réunira en séance publique ordinaire

le lundi 15 décembre 2014, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville.

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 03 novembre 2014.
2. Rapport annuel du comité d'éthique pour la vidéoprotection.
3. Avis du Conseil Municipal sur la modification de la liste des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération de Marne-la-Vallée/Val Maubuée par transfert de la compétence « Enseignement Artistique Spécialisé » et sur la définition de l'intérêt communautaire y afférant.
4. Acompte sur subventions aux associations sportives – année 2015.
5. Modification du tableau des effectifs.
6. Subvention aux coopératives scolaires de septembre à décembre 2014.
7. Subvention aux associations de parents d'élèves pour l'année scolaire 2014/2015.
8. Convention relative à la vérification des conditions de regroupement familial entre la préfecture de Seine-et-Marne – l'Office Français de l'Immigration et l'Intégration (O.F.I.I.) et la commune de Lognes.
9. Décision Modificative budgétaire n°4 – année 2014.
10. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2015.
11. Admission en non valeur – année 2014.
12. Constitution d'une provision à hauteur du risque d'irrecouvrabilité sur comptes de tiers au titre de l'année 2014.
13. Attribution du montant des indemnités de responsabilité versées aux régisseurs titulaires et suppléants.
14. Acompte sur subvention à certaines associations – année 2015.
15. Communications du Maire.

* Décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Approuvé par le Bureau Municipal
du 01 décembre 2014**

En Mairie, le 05 décembre 2014

Michel RICART

Maire de Lognes